



PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET DU BUDGET 2022

NOTE SYNTHETIQUE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET 2021 VOTE

	Fonctionnement : 1 674 634,00 €	Investissement : 1 152 546,43 €			
DECISION MODIFICATIVE N°1 (27/09/2021)			3 342,00 €	augmentation crédits pour intégrer rues aubrac et luther king dans patrimoine communal	
DECISION MODIFICATIVE N°2 (13/12/2021)				transfert crédits fonctionnement pour dépenses de personnel	
DECISION MODIFICATIVE N°3 (13/12/2021)			1 059,84 €	augmentation crédits pour intégration frais maîtrise d'œuvre la baute 2016	
DECISION MODIFICATIVE N°4 (13/12/2021)	21 634,26 €		21 634,26 €	intégration en investissement des travaux réalisés en régie	
	1 696 268,26 €		1 178 582,53		

BUDGET 2021 REALISE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisé 2021 (ne prend pas en compte les opérations d'ordre)	1 468 332,48 €	1 436 243,82 €	506 692,84 €	526 644,94 €
Résultat de l'exercice	-32 088,66 €		19 952,10 €	
Résultat de 2020 reporté	263 491,04 €		347 272,41 €	
Résultat total	231 402,38 €		367 224,51 €	
Restes à réaliser (dépenses ou recettes invest. prévues non payées)			57 072,00 €	
Résultat définitif	231 402,38 €		310 152,51 €	
	Où va cette somme ?		Où va cette somme ?	
	> si le bilan en investissement est négatif, la dette doit obligatoirement être couverte par le résultat de fonctionnement > si ce n'est pas le cas ou si le résultat est plus important : il est possible de tout garder en fonctionnement ou bien de répartir entre fonctionnement (Recettes de Fonctionnement 2022 "excédent antérieur reporté") et investissement (Recettes d'Investissement 2022 "excédent de fonctionnement")		> elle est réinjectée dans la partie Recettes du budget d'investissement 2022 ("solde d'exécution d'investissement reporté") <i>nb : si le solde avait été négatif, la dette serait inscrite en Dépenses d'investissement du budget 2022</i>	

En investissement, la différence importante entre le budgétisé et le réalisé s'explique par le fait que :

- En recettes d'investissement

Deux opérations n'apparaissent jamais sur le réalisé : le solde d'exécution reporté (347 272.41 €) et le virement à la section de fonctionnement (155 634.26 €).

Nous avons touché beaucoup moins de taxe d'aménagement qu'annoncé (- 87 800 €)

Deux subventions prévues n'ont pas été touchées car les dépenses n'étaient pas encore finalisées (37 000 € avance DETR pour travaux du Quartz et 9 800 € plan de relance pour école numérique). De même les 24 000 € de soulte pour les ombrières n'ont pas encore été touchés.

- En dépenses d'investissement

L'enfouissement des réseaux aux Taillades pour 46 000 € n'a été facturé qu'en 2022.

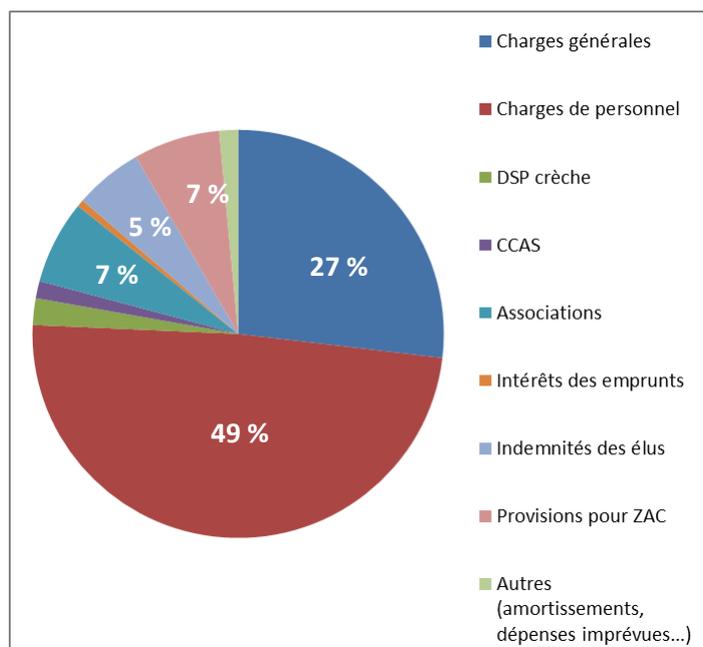
1. Budget de fonctionnement 2021

Le compte administratif révèle un bilan déficitaire de 32 088 € en 2021.

En page suivante, le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2021 se répartissent ainsi :



	2021
Charges générales	394 672 €
Charges de personnel	716 878 €
DSP crèche	30 960 €
CCAS	20 000 €
Associations	97 129 €
Intérêts des emprunts	8 317 €
Indemnités des élus	78 620 €
Provisions pour ZAC	100 000 €
Autres (amortissements, dépenses imprévues...)	21 757 €
Virement à la section investissement	
TOTAL	1 468 332 €

Charges générales (chapitre 11) :

Elles représentent un peu moins de 30% des dépenses de fonctionnement.

Cela concerne les principales factures : eau (19 000 €), électricité (58 750 € dont une régularisation de 10 600 € de 2020 pour compteur école/cantine), repas de cantine (achat des repas à Ansamble pour 46 700 €), entretien des bâtiments (environ 37 000€), ménage des locaux (17 000 €), fournitures scolaires (6 400 €), fournitures administratives (3 800 €), entretien des véhicules et carburant (14 900 €), assurances (15 600 €), entretien des terrains (19 000 € de fleurs et engrais dont engrais 2020 et 2021, 5 000 € déchetterie et compostière, 3 500 € location engins chantier, 2 400 € d'élagage), maintenance du matériel et logiciels (22 700 €), frais d'affranchissement et de télécommunication (6 700 €), festivités (7 200 €), 16 900 € honoraires avocat (voir détail ci-dessous), impression journal (5 600 €)...

On constate une augmentation d'environ 23% des dépenses de charges générales entre 2020 et 2021. Cela est dû notamment à :

- + 14 500 € **d'achat de repas cantine**, car l'école avait été fermée 2 mois et demi en 2020 à cause du confinement ; en contrepartie les recettes sont également en hausse par rapport à 2020
- + 13 200 € **d'électricité et gaz** dus principalement à une régularisation de facture de 2020 payée en 2021 de 10 600 €
- + 11 900 € **d'honoraires d'avocat** entre 2020 et 2021 en raison des actions concernant le circuit (Tribunal de police, Tribunal administratif, négociation avec Albi et la préfecture, conseil pour la rédaction de l'arrêté...) pour 13 500 €, ainsi que des frais pour deux autres dossiers : 2 300 € DSP crèche et 1 100 € contestation arrêté non reconnaissance catastrophe naturelle

- Une nouvelle dépense à compter de 2021 : **la redevance pour traitement des ordures ménagères des bâtiments municipaux** à verser à l'agglo : 2 500 €
- Une action isolée : **l'Expo photo** « 100 portraits de séquestrois » pour 10 300 € (7800 € pour les portraits et 2500 € pour le livre) ; à noter : 3 100 € de recettes liées aux ventes ont pu être engrangées par le CCAS ce qui a permis un équilibre de son budget qui était en augmentation sans que la mairie ne vienne abonder
- La mise en place d'une **aide pour l'achat d'appareils anti-moustiques** pour 11 000 € : aide de 50% sur un tarif d'achat groupé déjà négocié ; 5 000 € reçus en recettes (car nous avons acheté des appareils pour la mairie également)
- 13 900 € de **travaux en régie** valorisés en 2021 : réaménagement du rond-point du Quartz, rambarde piste cyclable autour du rond-point du Quartz, clôture stade.

Une **renégociation des contrats** a permis de faire des économies entre 2020 et 2021 :

- **Contrats d'assurance** (bâtiments, véhicules...) en janvier 2021 : - 5000 €
- **Contrat copieur école et mairie** en septembre 2021 : - 2700 € prévus par an mais qui ne se voit pas encore au chapitre 11, d'une part parce que la renégociation s'est faite en cours d'année 2021, et d'autre part car le contrat du copieur de l'école finissant fin 2022, nous devons continuer à payer sa location et en échange le nouveau prestataire nous a versé en 2021 la somme de 4 000 €.

Charges de personnel (chapitre 12) :

Elles représentent environ 50% des dépenses de fonctionnement.

Cela concerne les salaires des personnels titulaires et contractuels, les remplacements payés au Centre de Gestion du Tarn, l'assurance du personnel (qui permet à la commune d'être en partie remboursée quand un agent est en maladie).

Entre 2020 et 2021, on constate une augmentation de 66 000 €, soit + 10% des dépenses de personnel.

Cela s'explique par :

- **+ 30 000 € de remplacements du personnel** par le centre de gestion (mais en contrepartie + 37 500 € de remboursement de l'assurance du personnel)
- **+ 25 000 € de contrat contractuel :**
 - o 6 mois de surcroît d'activité en 2021 (au lieu de 2 mois en 2020) aux ateliers,
 - o et davantage de remplacements au secrétariat liés d'une part à une période de fermeture de la mairie de plus d'1 mois et demi en 2020 en raison du 1^{er} confinement, et d'autre part de la période de reclassement de l'agent au secrétariat d'octobre 2020 à octobre 2021 (en formation donc il était nécessaire d'avoir quelqu'un à l'accueil)
- **+ 11 000 € d'indemnité chômage** pour un agent en rupture conventionnelle (depuis septembre 2020 et normalement jusque fin 2022)
- la mise en place de **l'aide à la mutuelle du personnel** (20 € par mois et par agent) est peu impactante car seulement 5 agents l'ont demandée (les contrats permettant de bénéficier de cette aide sont encadrés par l'Etat et ne sont pas toujours intéressants au niveau des prises en charge).

L'année 2021 a été marquée par les mouvements de personnel suivants :

- Ecole : départ en retraite en juillet 2021 d'un agent technique faisant fonction d'ATSEM mais en arrêt pour maladie sur toute l'année 2021
- Ateliers : embauche d'un nouvel agent en remplacement de celui en procédure de reclassement
- Secrétariat : l'agent en reclassement a pris fin 2021 le poste de l'agent ayant quitté la mairie suite à rupture conventionnelle ; toutefois, afin d'exploiter les compétences techniques de cet agent en reclassement, il a été convenu de compléter son temps plein d'un mi-temps supplémentaire au secrétariat afin de développer de nouvelles missions.

Le CCAS

La subvention de la mairie au CCAS est de 20 000 € en 2021, comme en 2020.

La subvention de la mairie assure l'équilibre du budget du CCAS et lui permet de financer des secours aux particuliers (contrats cantine, aide au paiement de factures...), des activités pour les seniors et une partie du prix du portage des repas à domicile.

Les associations :

Les subventions aux associations représentent 9 % des dépenses de fonctionnement en 2021.

Elles sont de deux sortes : les subventions de fonctionnement (annuelles) ou les subventions exceptionnelles.

Les subventions de fonctionnement des diverses associations de la commune (hors Espace Jeunesse) est seulement de 16 000 € en 2021, soit 3 000 € de moins que d'habitude en raison de la suspension des activités associatives une grande partie de l'année à cause du covid.

Concernant le partenariat avec le Bénin, il a été décidé d'y mettre fin en ne versant que la moitié de la subvention en 2021, soit 1 900 € au lieu de 3 800 € (pour arrêter totalement en 2022).

La subvention d'équilibre versée à Espace Jeunesse qui gère le centre de loisirs et le CLAE est de 72 782 €.

La Délégation de service public de gestion de la crèche Babilune :

Le SIVU Accueil Petite Enfance a cessé ses activités au 31 juillet 2021.

Auparavant, la participation de la mairie pour la crèche consistait en une subvention d'équilibre au SIVU APE.

La nouvelle DSP est signée entre la mairie et le délégataire (l'UMT Mutualité Terres d'Oc). En 2021, il n'a été versé que 30 960 € à l'UMT correspondant à la période d'août à décembre 2021.

Aide à l'entretien des voitures

Cette action mise en place en janvier 2021 propose une aide de maximum 100€ tous les deux ans, sur la base de facture de réparation ou de contrôle technique de véhicules de plus de 12 ans.

En 2021, 34 habitants en ont bénéficié pour un montant total de 2 870 € ; 17 interventions ont eu lieu dans des garages du Séquestre.

Intérêts des emprunts

8 300 € d'intérêt payés en 2021 >> Voir état de la dette à la fin du document

Indemnités des élus

Les indemnités des élus, ainsi que les cotisations obligatoires sur ces indemnités, représentent environ 78 600 € (5% du budget).

Provision pour ZAC

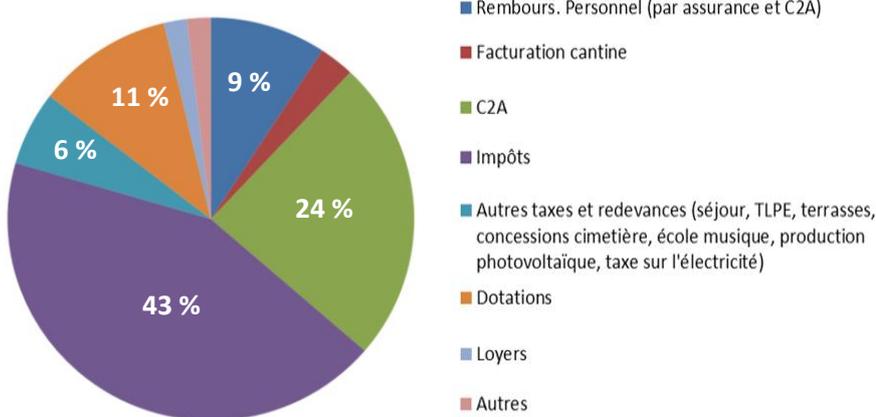
Auparavant budgétisé en investissement et reportée d'une année sur l'autre, il a été décidé de faire appel en 2021 à la procédure de provision qui permet de réellement mettre de côté sur un compte à la trésorerie de l'argent qui pourra être utilisé pour équilibrer le budget en fin de ZAC ou, si ce n'est pas nécessaire, sera reversé au budget de la mairie. Pour 2021, il a été provisionné 100 000 €.

Autres

Cela concerne notamment les amortissements (12 000 €) et diverses petites sommes qui ne peuvent être classées dans les catégories précédentes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles se répartissent ainsi :



	2021
Rembours. Personnel (par assurance et C2A)	132 670 €
Facturation cantine	35 466 €
C2A	349 200 €
Impôts	619 837 €
Autres taxes et redevances (séjour, TLPE, terrasses, concessions cimetière, école musique, production photovoltaïque, taxe sur l'électricité)	85 431 €
Dotations	155 595 €
Loyers	26 219 €
Autres	31 825 €
Excédent antérieur reporté de 2020	
TOTAL	1 436 244 €

Remboursement du personnel

Le remboursement du personnel comprend les remboursements de l'assurance statutaire pour le personnel en maladie et les remboursements de la communauté d'agglomération pour le temps de travail aggro de personnel municipal.

L'assurance du personnel (« assurance des risques statutaires ») résulte d'un contrat groupe lancé pour 4 ans par le Centre de Gestion du Tarn. Elle nous permet d'être remboursés des salaires que nous devons continuer à verser aux agents en maladie, ce qui permet en contrepartie de pouvoir remplacer autant que possible les agents absents. C'est Gras Savoye qui a été retenu pour le contrat groupe 2021-2024.

Le remboursement est particulièrement élevé en 2021 (+ 37 500 € par rapport à 2020) en raison du grand nombre d'absences de longue durée et d'une régularisation de retard de versement de 2020.

Concernant la C2A, elle **rembourse une partie des salaires de certains agents pour des temps de travail concernant des compétences aggro** (23 000 €) : remboursement de l'équivalent d'un 0.5 équivalent temps plein (ETP) pour la propreté urbaine et d'un 0.05 ETP pour l'administratif.

Facturation cantine

Plus de 70% des élèves de l'école restent manger à la cantine.

La facturation se fait en fonction des quotients familiaux des familles.

Il faut noter que les recettes des repas payées par les familles ne couvrent pas l'intégralité des dépenses d'achat des repas par la commune. De plus, les dépenses de personnel cantine et d'entretien des locaux ne sont pas comptabilisés dans le coût de la cantine.

En septembre 2021, la commune a adhéré au dispositif « **cantine à 1 €** » qui permet aux familles dont le quotient familial est inférieur à 901 de bénéficier d'un repas à 1 € (au lieu de 2.70 € à 3.10 € selon les quotients), en contrepartie la commune reçoit une aide de l'Etat.

Sur la période septembre à décembre 2021, 88 enfants sur 125 (soit 70%) bénéficiaient du tarif d'1 €.

Nous avons reçu 13 950 € des familles et pouvions prétendre à 9 400 € de l'Etat (possibilité de ne demander le versement qu'une fois les quadrimestre passé), et avons payé 21 960 € à Ansamble.

A noter : de nombreux repas ont été payés par la mairie mais non payés par les parents en raison des annulations covid le jour même. Pour éviter le gâchis, un partenariat a été mis en place avec la Croix Rouge Graulhet pour qu'ils puissent récupérer et distribuer les repas à leurs bénéficiaires. Aucun organisme caritatif sur Albi n'était intéressé pour récupérer ces repas.

Les versements de la Communauté d'agglomération de l'albigeois

La C2A nous verse **une attribution de compensation** qui correspond au montant perçu par la commune en taxe professionnelle avant qu'elle n'intègre la C2A auquel ont été retirées les dépenses correspondantes aux compétences transférées par les communes à l'agglo.

Une délibération du 13 décembre 2021 a acté le montant définitif pour 2021 (249 200 €) et le montant prévisionnel pour 2022 (359 046 €).

Impôts

Pas de changement des taux depuis 2018.

Le produit des impôts (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et compensation taxe d'habitation par l'Etat). Nous avons touché 14 200 € de moins que ce que l'Etat nous avait annoncé. L'Etat ne nous a pas fourni la raison.

Autre taxes et redevances

Nous trouvons ici les recettes liées à :

- **la taxe de séjour** (2 770 €) : payée par les touristes aux hôtels ou aux locations via airbnb, les hôtels et airbnb les reversent à la commune qui en garde une partie et verse une autre partie au Département. Elle est en baisse par rapport aux années précédentes (3 170 € 2020 et 3 600 € en 2019)

- **la taxe sur les enseignes** (18 140 €) : payée par les afficheurs pour les panneaux de publicité et par les commerces pour leurs enseignes (sauf si la somme des enseignes fait moins de 12 m² : exonération) ; une quarantaine de commerces sont concernés sur la commune. Près de 5 000 € restant à toucher en 2022 pour la TLPE 2021 en raison de retard de déclarations.

- **taxe sur l'électricité et taxe sur les concessions gaz** : 1 620 € pour 2021 pour le gaz, et pour l'électricité les paiements sont à cheval sur plusieurs années (48 200 € : pour 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2020 et pour 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2021)

- **la redevance d'occupation du domaine public** (2 400 € non facturés en 2021 mais facturés début 2022) : payée par les commerces ayant installé une terrasse sur le domaine public. En raison du covid, une réfaction de 6 mois a été accordée aux restaurateurs payant cette redevance (comme en 2020).

- **les ventes de concessions au cimetière** (3 700 €) soit 5 concessions

- **la production photovoltaïque** (6 900 €) : versée par EDF pour le rachat de la production photovoltaïque du toit du CLAE (2 500 €) et de la cantine (4 400 €)

- Exceptionnellement en 2021, nous avons aussi 5 000 € pour **l'achat des appareils anti-moustiques** par les habitants

Normalement nous retrouvons aussi ici **la participation des familles à l'adhésion communale à l'école de musique** : 50% de la participation due pour chaque enfant et l'intégralité de la participation due pour chaque adulte. Mais pour l'année scolaire 2021-2022, il n'y a pas eu d'inscrits sur la commune (en 2020, il y a eu 7 enfants et 1 adulte de 5 familles différentes).

Dotations

La ligne dotations comprend :

- **la dotation globale de fonctionnement** versée par l'Etat (42 185 €) qui est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale. Toujours légèrement en baisse, même si c'est entre 2013 et 2017 que la baisse a été la plus flagrante : passage de 141 000 € en 2013 à moins de 60 000 € en 2017.

A ce jour, la DGF représente moins de 3 % du total des recettes de la collectivité, alors qu'elle représentait 11% en 2013.

- **le fonds de compensation de la TVA** sur certains achats de fonctionnement réalisés il y a 2 ans (361 €)

- **compensations d'impôts versées par l'Etat** en lien avec les personnes exonérées de ces impôts : compensation taxe foncière (14 080 €)

- **le fonds de péréquation** : il est versé par l'Etat à la C2A car les critères de mesure de richesse ont évolué moins fortement sur le territoire qu'au niveau national ; la C2A en garde une partie et reverse une autre aux communes (21 750 €).

- **le fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux** (21 750 €) : plus précisément « le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux » a pour objectif de répartir une ressource fiscale entre les communes de moins de 5 000 habitants.

- **autres participations** : 5 770 € d'impôts sur les spectacles versés par l'Etat à la commune, 570 € d'indemnisation pour la mise en place du service minimum à l'école lors de 2 grèves du 4 février et du 3 juin 2021, 117 € de remboursement de l'Etat pour la protection fonctionnelle des élus et 710 € de remboursement pour les élections régionales et départementales.

- Nouveauté : CAF

Normalement nous touchions 52 310 € chaque année de « Contrat Enfance Jeunesse » (correspondant au solde de l'année précédente et à l'avance de l'année en cours) pour le centre de loisirs et les chantiers jeunes.

A compter de 2021, la CAF a modifié son mode de versement : désormais le « **Bonus Territoire** » est versé directement au gestionnaire de structure (ce n'était pas prévu lors du vote du budget 2021).

Pour l'année 2021, nous avons donc touché de la CAF le solde de 2020 et d'Espace Jeunesse le remboursement de l'avance 2021 que l'association a touché directement de la CAF.

Loyers

Ces recettes proviennent :

- du loyer de l'aire d'accueil de Tailleferrier (1 340 €),
- du loyer du local de l'ADMR (1 200 €),
- des locations du Quartz (toujours baisse liée au covid : 2 610 € en 2021, 1 900 € en 2020, contre 9 000 € en 2019)

- des locations du complexe (également en baisse cause covid : 1 420 € pour Lycée Toulouse Lautrec, retard versement Lycée Fonlabour donc environ même somme à percevoir sur 2022 ; mais en période hors covid nous sommes sur un total de 5 500 € environ)
- du loyer versé par le gestionnaire de la centrale photovoltaïque située à la Gardie qui occupe un terrain communal (20 250 €).

Autres

On trouve ici des montants non classés dans les autres catégories et principalement les amortissements (22 270 €)

2. Budget d'investissement 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le compte administratif révèle un solde positif de 19 952 € en investissement en 2021.

L'investissement majeur a été le **remboursement anticipé du crédit relai (350 000 €)** pour la cantine, suite à la réception des subventions.

Le remboursement du **capital des divers emprunts était de 33 230 €** en 2021 (*plus d'informations dans la partie « état de la dette » du présent document*).

En **opérations d'ordre** (amortissements), on note 25 610 € dont 21 630 € correspondant à la valorisation de travaux réalisés en régie (rambarde et rond-point du Quartz et clôture du stade)

Les principaux investissements réalisés en 2021 sont :

- Mairie : écrans d'ordinateurs supplémentaires et logiciels (920 €), enregistreur pour les conseils (1 050 €)
- Ecole : alarme PPMS (9 300 €)
- Cantine : stores (2 200 €) et climatisation (8 500 €)
- Ateliers : groupe électrogène (3 500 €), débroussailleuse (700 €), benne et tarière (730 €)
- Espaces verts : achat arbres et arbustes divers commune 2 500 €
- Stade : reprise sur toiture (2 650 €), vertidrain (21 600 €), pompe d'arrosage (9 300 €)
- Quartz : limiteur sonore (3 110 €)
- Complexe : 1^{er} versement de la fresque (2 600 € sur 13 200 €)
- Espaces commerciaux : signalétique Mondial Box, Institut St Simon, Pizza Gusto, O Saveurs paysannes, Blackwood 3 070 € (NB : 700 € remboursés par les commerçants ne recettes de fonctionnement)
- Divers : poubelles publiques bi-compartmentées (2 600 €), guirlande Noël (3 630 €), isolements (1 020 €)

Les dépenses suivantes prévues en 2021 n'ont été facturées qu'en 2022 :

- tablettes numériques école et vidéoprojecteurs interactifs 13 000 €
- enfouissement réseaux taillades 46 000 €,
- plantation bordure rocade (dont « forêt de Miyawaki ») 5 400 €
- changement ordinateurs mairie 5 800€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour 2021, les recettes d'investissements se répartissent comme suit :

- **Taxe d'aménagement** : 62 250 € au lieu des 150 000 € annoncés (sans explication apportées par les impôts sur cette différence)

- **Fonds de compensation de la TVA** : 124 600 € correspondant aux investissements 2019 (fin travaux cantine, réparation toiture mairie, achat modulaire des quilles, tondeuses, nouveau serveur mairie, projecteurs tennis, autolaveuse complexe)

- **excédent de fonctionnement de l'année 2021** : 100 000 €

- **subventions** : **223 611 €** correspondant à 135 100 € solde Préfecture cantine, 77 500 € solde Département pour la cantine, 4 020 € Préfecture pour toiture mairie et 6 800 € Département pour changement de climatisation et réfection toiture mairie

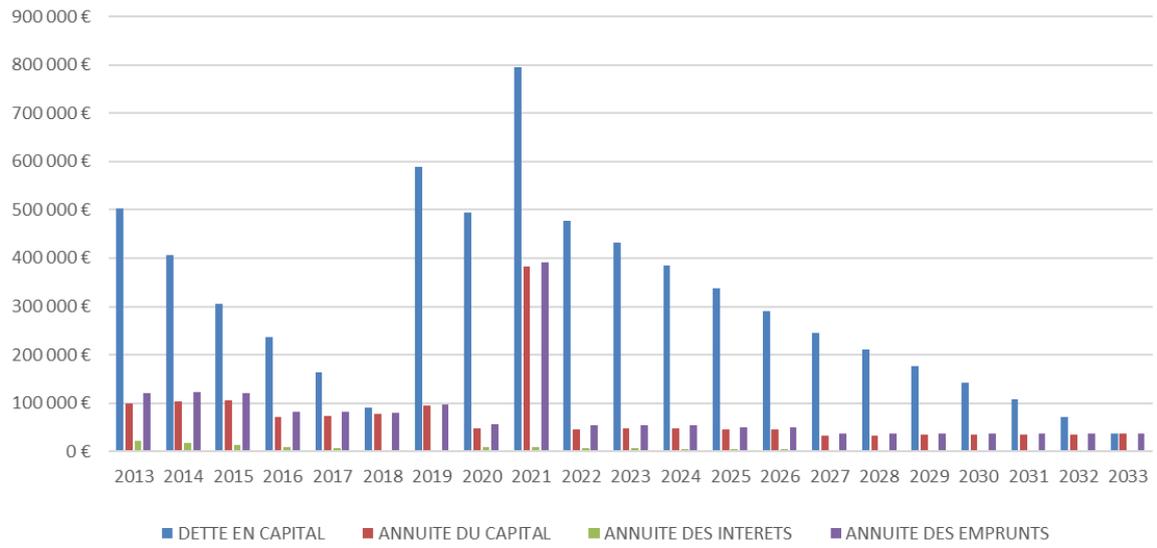
- **opérations d'ordre (amortissement)** : 16 200 €

3. Etat de la dette au 31/12/2021

En 2021, nous avons remboursé le crédit relai de 350 000 € pour la cantine (en attente de la réception des subventions et du FCTVA) et nous avons intégré le prêt de la crèche suite à la dissolution du SIVU Accueil Petite Enfance.

ORGANISME	NATURE DE LA DETTE	ANNÉE DU PRÊT	MONTANT EMPRUNTE	TAUX	DUREE	CAPITAL RESTANT DU	ANNUITE DE L'EXERCICE			DATE DE FIN
							INTERET	CAPITAL	ANNUITE	
CEMP	Opération investissement	2003	331 242 €	3,85%	12 ans					2015
CAF DU TARN	Construction CLAE	2008	37 047 €	0%	8 ans					2015
CEMP	Construction Salle de Sports	2003	634 877 €	2,30%	15 ans					2018
C2A (CA)	Emprunt Voirie repris par la C2A	2008	250 000 €	4,57%	12 ans					2019
BANQUE POSTALE	centre de loisirs + futurs projets	2015	150 000 €	1,24%	5 ans					2020
CANMP	CREDIT RELAI Construction Cantine	2019	350 000 €	0,50%	2 ans					2021
CAF DU TARN	extension centre de loisirs	2015	26 923 €	0%	10 ans	8 076,90 €	0,00 €	2 692,30 €	2 692,30 €	2024
CANMP	Emprunt crèche transféré du SIVU Accueil Ptte Enfance	2021	500 000 €	1,25%	5 ans	65 495,84 €	758,97 €	12 774,27 €	13 533,24 €	2026
CANMP	Construction Cantine	2018	500 000 €	1,51%	15 ans	404 363,02 €	6 105,88 €	30 991,93 €	37 097,81 €	2033
TOTAUX						477 935,76 €	6 864,85 €	46 458,50 €	53 323,35 €	

Etat de la dette de 2013 à 2033



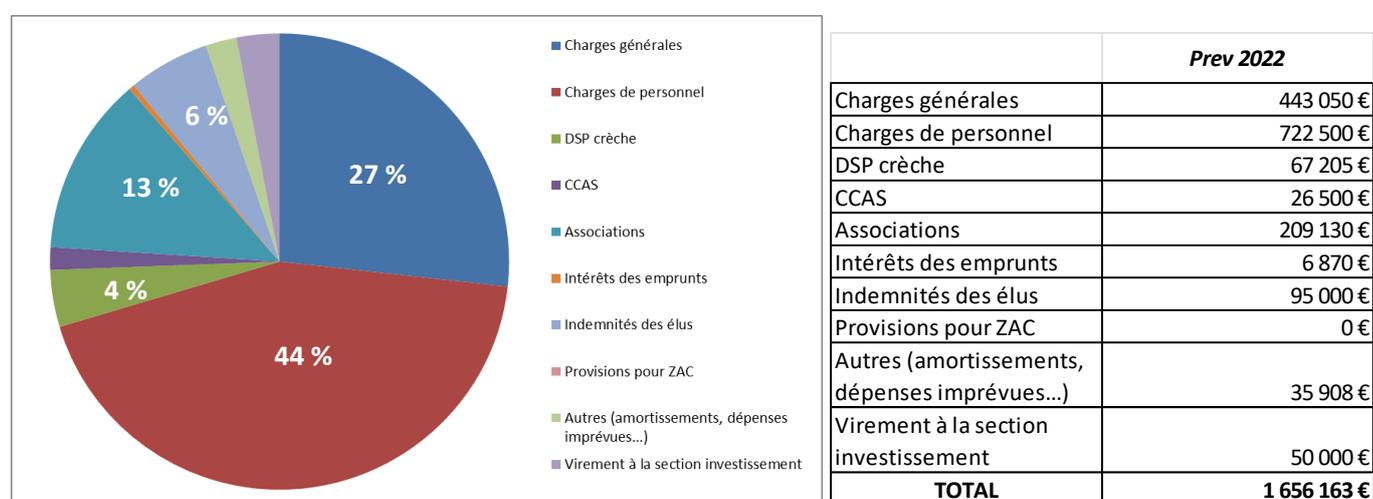
NOTE SYNTHETIQUE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022

Il faut noter en préambule que dans un budget primitif, les dépenses sont sur-évaluées et les recettes sont sous-évaluées. **Il y a donc lieu de ne pas comparer strictement les chiffres indiqués dans le compte administratif de l'année précédente avec le budget primitif de l'année.**

La vraie comparaison doit se faire entre deux budgets primitifs.

1. Budget de fonctionnement 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022



Charges générales (chapitre 11) :

Il est prévu 33 000 € de plus qu'en 2021 (sur le budget primitif 2021) en raison de l'augmentation du prix de l'électricité, du gaz et du carburant.

Ce qui se distingue en 2022 par rapport à 2021 :

>> Dépenses en moins par rapport à 2021 :

-10 000 € pour l'exposition photo

-10 000 € sur les travaux en régie car les factures seront désormais mises en investissement

-5 000 € de primes d'assurances suite à la renégociation en 2021

>> Dépenses en plus par rapport à 2021 :

+32 500 € de factures suite à l'augmentation du gaz (+ 110%), de l'électricité (+ 60%) et du carburant (+ 30%)

+3 000 € de fournitures scolaires (augmentation de l'enveloppe de chaque classe et en contrepartie il est décidé, avec l'accord de la directrice de l'école, de ne plus abonder la coopérative scolaire tant que le budget de celle-ci est excédentaire de plus de 2 000 €)

+20 000 € pour un éventuel projet « d'Agenda 2030 »

+2 000 € de frais d'envoi des cartes électorales

La commune renouvelle la vente à prix préférentiel des pièges à moustiques (prise en charge à 50% par la mairie) pour les habitants n'en ayant pas bénéficié en 2021.

Charges de personnel (chapitre 12) :

Il est estimé une augmentation de seulement 0.7% du budget prévisionnel.

Il a été pris en compte le projet d'évolution du point d'indice de la fonction publique territoriale (estimée à +3%) mais en contrepartie une économie importante au niveau du personnel remplaçant (due à la baisse du coût horaire de remplacement du centre de gestion et à la création de CDD plutôt qu'un remplacement longue durée par le service remplacement du centre de gestion).

DSP crèche Babilune

En 2021, la subvention à l'UMT était pour seulement 5 mois puisque la nouvelle DSP a été lancée en août. Pour 2021, le montant à verser à l'UMT est de 67 205 €. Il sera de 68 706 € en 2022.

CCAS

La subvention de la mairie au CCAS est en augmentation : 26 500 € en raison principalement de l'augmentation du prix du portage de repas à domicile prise en charge par le CCAS et du quotient des nouveaux bénéficiaires qui entraîne une aide plus importante du CCAS.

Associations

Le montant de l'enveloppe dédiée aux **associations communales** revient à montant équivalent à « l'avant période covid ».

Concernant Espace Jeunesse, le montant de la subvention d'équilibre semble en baisse (36 000 € en 2022 au lieu de 72 780 € en 2021) mais est en réalité en hausse.

En effet, la CAF verse désormais directement son aide au gestionnaire alors qu'auparavant nous touchions le contrat enfance jeunesse pour un montant de 52 310 € par an.

Par conséquent, **la subvention d'espace Jeunesse est en réalité en hausse** de 15 500 € pour les raisons suivantes :

- revalorisation des salaires en janvier 2022 par la convention collective
- embauche d'une personne supplémentaire le midi car plus d'enfants accueillis avec la cantine à 1 € (mais très peu de recettes famille en contrepartie)
- baisse importante de l'aide de l'Etat pour les contrats aidés
- perte d'une subvention ado de la CAF
- baisse du montant du Bonus Territoire par rapport au Contrat Enfance Jeunesse car calculé sur les heures de présence (et beaucoup d'absence au dernier moment suite au covid)

A noter : pour équilibrer son budget, Espace Jeunesse a besoin de 40 000 € mais la convention qui lie la mairie à l'association prévoit les modalités de versement suivants :

90% de la subv. demandée année N (90% de 40 000 € = 36 000 €) + régul. N-1 (+/- les 10% restant de la subv. demandée en N-1 pour équilibrer le budget : 0€ pour 2021)

Une subvention exceptionnelle apparaît en 2022, il s'agit d'une **subvention de 138 000 € à l'association Ages sans frontières pour la construction d'une maison partagée.**

Ages sans frontières est une association loi 1901 à but non lucratif, basée dans le Tarn à Salvagnac, qui s'engage pour l'activité et la dignité de la personne âgée. Elle a créé un concept alternatif aux EHPAD pour les personnes suffisamment valides : la maison partagée.

Le but est de faire cohabiter des personnes âgées au sein d'un même lieu, animé par une gouvernante. Les chambres sont individuelles mais le reste des espaces sont communs. Des animations sont proposées aux résidents.

Il existe déjà 4 maisons de ce type dans le Tarn : à Brens, Verdalle, Montredon-Labessonnié et Tauriac. Une cinquième maison partagée ouvre ce mois d'avril à Briatexte. D'autres sont déjà en projet dans le département ainsi que dans le reste de la France.

Afin de pouvoir favoriser ces projets destinés aux seniors, les communes ont pour usage de faire don du terrain.

La parcelle pressentie pour l'installation d'une maison partagée au Séquestre se situe dans la ZAC Camp Countal dont la propriété est actuellement à Thémélia. Thémélia vendrait le terrain à Ages sans frontières et en contrepartie nous verserions une subvention à Ages sans frontières équivalente aux prix du terrain TTC, soit 138 000 €.

Indemnités des élus

Retraite supplémentaire des élus locaux : depuis janvier 2013 (Loi n°92-108 du 3 février 1992), les élus ont la possibilité de souscrire à une retraite supplémentaire et la collectivité locale est tenue de cotiser du même montant : c'est-à-dire 1 euro cotisé par l' élu + 1 euro cotisé par la collectivité = 2 euros sur le compte de l'adhérent.

L' élu peut décider également de « racheter » les années antérieures à son mandat actuel, à charge pour la collectivité de verser le même montant.

Le versement se fait à la retraite, par rente ou par versement du capital (dont le seuil a été significativement relevé à compter de juillet 2021).

Il a été prévu 15 000 € sur le budget 2022 (et à prévoir également sur les futurs budgets) au cas où des élus adhèreraient à ce système de retraite complémentaire en voulant racheter leurs années passées.

Virement à la section investissement

Cela représente la **capacité d'autofinancement** de la collectivité : pour 2021, il est prévu 50 000 € (155 000 € en 2021 et autour de 100 000 € les années précédentes). La somme est plus basse en raison de dépenses de fonctionnement plus importantes cette année : + 32 000 € gaz/électricité/carburant et + 138 000 € de subvention à Ages sans frontières pour la maison partagée, tout en conservant le choix de ne pas augmenter les impôts.

A noter : cette ligne ne donne pas lieu à un transfert effectif d'argent entre les deux sections, donc elle n'apparaît jamais sur un compte administratif.

Provision pour ZAC

La convention d'aménagement de la ZAC de Camp Countal signée avec Thémélia doit prendre fin durant ce mandat. Celle-ci prévoit la participation éventuelle de la collectivité en fin de contrat.

Afin de se préparer à cette éventuelle dépense dans quelques années ou d'investir dans la ZAC, il a été décidé en 2021 de mettre de côté une provision.

La procédure comptable des provisions implique de les prévoir à la section fonctionnement et de transférer la somme en investissement l'année où l'on souhaite l'utiliser.

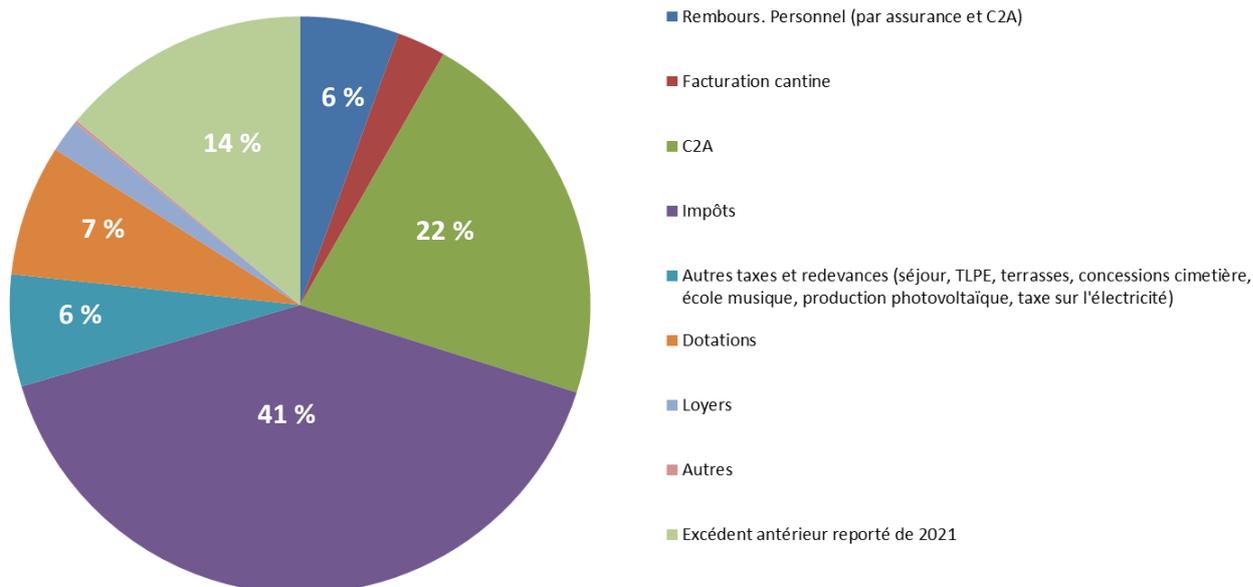
100 000 € ont déjà été provisionnés, il est décidé de ne pas provisionner cette année car nous prévoyons un versement effectif à Thémélia cette année (d'environ 57 700 €) pour financer les voiries liées à ECO4.

Autres

Le montant comprend notamment les **dépenses imprévues de fonctionnement** pour 12 000 € ainsi que les amortissements.

Apparaît aussi ici, depuis 2021, **l'aide à l'entretien de l'automobile**. Sur le budget 2022, déjà 8 personnes en ont bénéficié.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022



	Prev 2022
Rembours. Personnel (par assurance et C2A)	91 300 €
Facturation cantine	45 000 €
C2A	359 046 €
Impôts	671 279 €
Autres taxes et redevances (séjour, TLPE, terrasses, concessions cimetière, école musique, production photovoltaïque, taxe sur	103 700 €
Dotations	121 804 €
Loyers	30 000 €
Autres	2 632 €
Excédent antérieur reporté de 2021	231 402 €
TOTAL	1 656 163 €

Remboursement du personnel

On trouve ici le remboursement de la C2A pour le personnel mis à disposition (22 700 €) ainsi que le remboursement de l'assurance pour le personnel absent (68 400 € pour 2022 dont une régularisation de versement de 2021).

Impôts

Suite à la réforme des impôts de 2021, le taux de taxe foncière de la commune inclut l'ancien taux de taxe foncière du Département, et ces nouvelles recettes sont ponctionnées par l'Etat pour que notre niveau de recettes reste le même.

Pas d'augmentation des impôts pour la 5^{ème} année consécutive.

L'Etat a cette année augmenté les bases de + 3.4 %, ce qui apporte une recette de + 21 000 € rien que sur les bases de 2021 et sans augmentation d'impôts. Les nouvelles constructions apportent quant à elles environ 30 400 € supplémentaires.

Autres taxes et redevances

On trouve ici les recettes habituelles : la taxe de séjour, la taxe sur les enseignes et la publicité, la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses, la vente de concessions au cimetière, les participations des familles pour l'école de musique, la production photovoltaïque des toitures du CLAE et de la cantine, la taxe sur l'électricité et le gaz.

Deux recettes supplémentaires sont à noter pour 2022 :

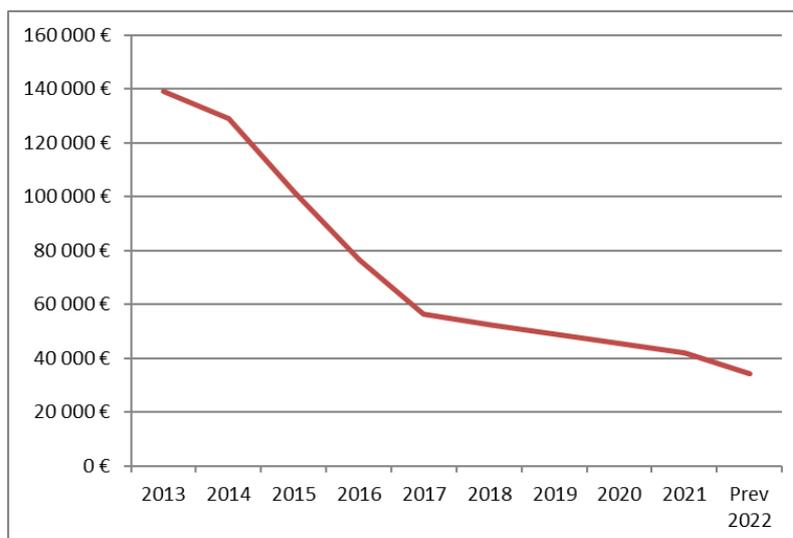
- 5 000 € de recettes des habitants pour l'achat des pièges anti-moustiques dans le cadre de la régie de recettes (comme en 2021)
- 24 000 € de soulte des Ombrières d'Occitanie pour l'occupation des parkings du stade, du Quartz et de Tailleferrier avec les ombrières photovoltaïques (qui était prévue déjà sur le budget 2021 mais qui sera versée en 2022).

Dotations

Nous ne recevons désormais plus le Contrat Enfance Jeunesse de la CAF. A été prévu cependant les 17 600 € de solde du Contrat 2021 touché par Espace Jeunesse mais que l'association nous remboursera.

La **Dotation Globale de Fonctionnement** (qui est composée de la dotation forfaitaire + de la dotation de solidarité rurale) est toujours en baisse : - 8 000 € par rapport à 2021 (soit - 19%).

Nous sommes passés d'une DGF qui constituait une recette importante du budget il y a 10 ans (140 000 €) à une dotation de très faible importance :



Le reste des dotations comprend le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles en 2020 (5 000 €), diverses compensations de l'Etat sur les exonérations de taxes, une dotation exceptionnelle pour le recensement de la population en 2022 (3 000 € -> la dépense pour l'embauche des agents recenseurs a été de 6 800 €), des remboursements prévisionnels pour la mise en place du service minimum en cas de grève, les élections...

Excédent antérieur reporté

L'excédent antérieur reporté du budget 2021 est de 231 402 €, qui est une ligne qui n'apparaît pas sur le compte administratif car cela ne fait pas l'objet d'un versement effectif d'argent.

Souvent une partie de cet excédent est reportée en investissement, il a été décidé cette année de tout conserver en fonctionnement pour abonder la section fonctionnement en fonction de l'aide à la construction de la maison partagée.

2. Budget d'investissement 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

	budget primitif 2022
Remboursement des emprunts	43 770 €
Réaménagement du Quartz	656 200 €
Acquisition de matériel	182 420 €
Travaux divers bâtiments	72 000 €
Participation Thémélia pour ZAC	57 700 €
Avance remboursable Espace Jeunesse	50 000 €
Enfouissement des réseaux carrefour St Exupéry/Taillades/Crins	46 000 €
Aménagement de terrains et plantations	27 500 €
Début d'extension cimetière	20 000 €
Divers	33 176 €
amortissements	630 €
TOTAL	1 189 396 €

Remboursement des emprunts

La commune est très peu endettée : environ 250 € / habitant quand la moyenne de notre strate se situe entre 600 et 700 € par habitant.

Nous prévoyons de souscrire un nouvel emprunt cette année mais le remboursement ne débutera qu'en 2023.

Réaménagement du Quartz

Le gros investissement 2022 est le réaménagement du Quartz pour 656 200 € qui était déjà prévu en 2021 mais dont les travaux auront lieu de juin à novembre 2022 : réfection toiture, reprise des peintures intérieures et extérieures, changement des dalles de plafond, changement de chauffage, reprise des cheminements extérieurs...

Pour ce projet, des demandes de subventions ont été réalisées auprès de l'Etat (DETR) et du Département mais comme nous ne les toucherons pas avant la fin de l'année (sauf avances), elles n'ont pas été comptabilisées en recettes d'investissement 2022 et il est prévu de souscrire à un prêt relais qui sera remboursé dès réception des subventions.

Acquisition de matériel

Les principales acquisitions de matériel prévues en 2022 sont : 39 700 € pour l'aménagement de la cour des maternelles à l'école, 39 600 € pour l'achat d'un citystade, 21 000 € pour l'achat de mobilier urbain pour les espaces verts, 15 000 € pour la statue « Un plus grand fou rire », 13 000 € d'achat de matériel informatique pour l'école dans le cadre du plan de relance de l'Etat subventionné à 70%, 7 000 € de panneaux ONF pour le bois de la Gardie, 6 000 € pour le changement d'ordinateurs au secrétariat, 6 000 € pour divers matériels pour les ateliers, 6 000 € de plaques de numérotation dans le cadre de l'adressage des lieux-dits sur la commune,...

Travaux divers bâtiments

Les principaux travaux de bâtiments prévus en 2022 sont : 5 000 € pour le remplacement d'une clim à la mairie, 6 000 € de travaux de VMC sur l'école (reliquat de facture de 2021) et 2 100 € pour l'installation d'internet à la bibliothèque, 7 000 € pour la reprise des serrures du complexe et du Quartz, 10 600 € pour le solde de la fresque mural extérieure du complexe, 10 000 € pour la reprise de murs fissurés et le changement de porte aux ateliers, 4 100 € pour la peinture intérieure de la crèche et un reliquat de facture de 2 700 € pour l'installation d'interphones, ...

Participation Thémélia pour ZAC

Il est prévu cette année d'abonder de 57 700 € à la ZAC pour la réalisation de la voirie de l'écoquartier 4.

Avance remboursable Espace Jeunesse

Maintenant que le budget du centre de loisirs est plus dépendant des versements de la CAF, il est prévu la possibilité d'une avance remboursable de 50 000 €, fractionnable, en cas de problème de trésorerie lié à un retard de versement de la CAF.

Enfouissement des réseaux

Les réseaux électricité et télécom aériens, situés dans le secteur du carrefour de l'avenue St Exupéry avec la rue des Taillades et l'impasse de Crins, ont être enterrés dans le cadre des travaux de réaménagement de ce secteur qui seront eux financés par l'enveloppe voirie de la commune à la Communauté d'agglomération (donc n'apparaissent pas sur le budget communal).

Aménagement de terrains et plantations

Il est prévu notamment 7 000 € de plantations d'arbres le long de la rocade et de plantes dans les nouveaux massifs et pots de fleurs installés dans le village et à la Baute.

Un budget d'environ 8 000 € est également prévu pour clôturer les espaces qui pourraient être entretenus par des moutons (autour de la cantine, bassins d'orage...)

Extension du cimetière

20 000 € sont prévus pour le début de travaux pour le mur et l'allée du nouveau cimetière ainsi que des travaux sur le colombarium. Il est à noter que les travaux sur le cimetière (ou l'Eglise) de Fonlabour sont assumés à parts égales par la mairie du Séquestre et la mairie d'Albi.

Divers

Achat de terrains : 7 000 € sont prévus pour l'achat d'une partie du stade dont nous louions les terrains à la Région (5 000 €) et de bandes de terrains pour réaliser une piste cyclable entre éco 3 et la Bondancie.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

	budget primitif 2022
Excédent d'investissement 2021 <i>= excédent de résultat 2021</i>	367 220 €
Virement de fonctionnement 2022 <i>= autofinancement 2022</i>	50 000 €
FCTVA sur investissements 2020	22 300 €
Taxe d'aménagement	45 000 €
Subventions divers projets	121 700 €
Vente parkings à Buffalo Grill	29 000 €
Avance remboursable Espace Jeunesse	50 000 €
Prêt relai pour travaux Quartz	345 000 €

Nouvel emprunt	147 000 €
Autres	396 €
amortissements	11 780 €
TOTAL	1 189 396 €

Subventions pour projets

Subvention de l'Etat :

- plan de relance école numérique : 9 200 €
- DETR aménagement cour des maternelles à l'école : 9 300 €
- DETR citystade : 9 900 €
- avance DETR pour travaux du Quartz : 37 000 € (sur 159 700 € attendus)

Subvention du Département :

- rien n'est prévu car la subvention pour le Quartz ne sera versée qu'en 2023 (environ 200 000 € espérés)

Subvention de la Région :

- rien n'est prévu car la subvention pour le Quartz ne sera versée qu'en 2023 (22 900 € espérés)

Communauté d'agglomération :

La C2A a décidé d'aider à l'investissement les différentes communes du territoire (selon un certain nombre de critères).

La commune du Séquestre dispose de 220 000 € d'ici la fin du mandat.

Un déblocage de 55 000 € va être demandé cette année pour participer au financement des travaux du Quartz.

Partenaires privés :

1 300 € doivent être versés à la commune par une entreprise privée dans le cadre du fonds de compensation carbone pour les arbres plantés en bord de rocade.

Vente parkings à Buffalo Grill

Recettes exceptionnelles de 2022 pour la régularisation d'une partie des parkings du restaurant Buffalo Grill, qui avaient été mis à disposition du restaurant en attendant que l'Etat (DIRSO) nous rétrocède cette parcelle (qui était auparavant un délaissé avant la réalisation de la contre-allée).

Emprunts

Nous prévoyons cette année de souscrire à deux nouveaux emprunts :

- un crédit relai de 345 000 € sur un an, pour les travaux du Quartz en attendant de percevoir les subventions
- un nouvel emprunt d'environ 147 000 €, ce qui nous ferait passer le taux d'endettement par habitant de 250 à 330€ environ. Le taux moyen pour notre strate de commune se situe entre 600 et 700 €.

3. Ratios obligatoires : situation de la commune par rapport aux communes de sa strate et à la moyenne nationale.

Pour les communes de 3500 habitants ou plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L.4313-2 et R. 4313-1). Toutefois, le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

Les définitions proviennent du site <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Les ratios sont calculés sur les données réelles du compte administratif de l'année précédente et sur le budget prévisionnel de l'année.

Dans un budget prévisionnel, les dépenses étant toujours surestimées et les recettes sous-estimées, il est normal que les ratios calculés sur le budget prévisionnel soient différents de ceux du compte administratif.

Les données moyennes indiquées dans le tableau, concernant les communes et la France, proviennent des chiffres 2020 indiqués sur le site du gouvernement.

	sur le réalisé 2021 :	sur le prévisionnel 2022 :	données 2020 sur le réalisé des communes		
	Le Séquestre CA 2021	Le Séquestre BP 2022	Communes de 500 à 2000 hab	Communes de 2000 à 3500 hab	France
population officielle INSEE pour l'année	1904	1904			
ratio 1 : Dép Réelles de Fct / population (en € / hab)	765,00 €	831,05 €	615,00 €	708,00 €	1 020,00 €
ratio 2 : produit des impôts directs / population (en € / hab)	325,54 €	352,56 €	352,00 €	420,00 €	552,00 €
ratio 3 : Rec. Réelles de Fct / population (en € / hab)	742,64 €	747,97 €	787,00 €	900,00 €	1 199,00 €
ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement / population (en € / hab)	61,68 €	538,45 €	260,00 €	283,00 €	284,00 €
ratio 5 : Dette / population (en € / hab)	251,02 €	251,02 €	611,00 €	698,00 €	954,00 €
ratio 6 : DGF / population (en € / hab)	22,16 €	18,03 €	154,00 €	152,00 €	173,00%
ratio 7 : Dép personnel / Dép Réelles de Fct (en %)	49,22%	45,66%	45,00%	51,00%	55,00%
ratio 9 : Marge d'autofinancnt courant = (DRF+Rbst dette en capital) / RRF (en %)	106,30%	114,37%	88,00%	87,00%	93,00%
ratio 10 : Taux d'équipmt = Dpses brutes d'équimt / RRF (en %)	8,31%	71,99%	33,00%	31,00%	24,00%
ratio 11 : Taux d'endettement = Dette / RRF (en %)	33,80%	33,56%	78,00%	78,00%	80,00%